

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative au "mini-recyparks"

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis plusieurs semaines, de très nombreux habitants m'interpellent sur un même sujet : « Où sont passés les mini-recyparks ? ».

Ces « mini-recyparks », c'était une solution simple, concrète et efficace, mise en place sous le Collège précédent avec le soutien du groupe « Ecolo-Groen ».

Une initiative qui avait fait ses preuves : les citoyens savaient quand et où déposer leurs encombrants, les déchets se retrouvaient moins souvent sur l'espace public, et tout le monde y gagnait : habitants, administration, propreté et cadre de vie.

C'était devenu une habitude citoyenne, une réussite collective, et surtout une vraie réponse de terrain.

Or, depuis le début de cette année, le message envoyé par le nouveau Collège est pour le moins confus. Un message a circulé, porté par le nouvel Echevin de la « Propreté », annonçant clairement l'arrêt des « mini-recyparks ». Mais au début du mois d'octobre, la Région, via « Bruxelles-Propreté », a communiqué sur des déchetteries mobiles, une dizaine de dates seulement, ce qui a provoqué une énorme confusion parmi les habitants.

Aujourd'hui, beaucoup d'Anderlechtois croient que ces quelques dates constituent la reprise du système des « mini-recyparks », alors qu'il s'agit en réalité d'un dispositif régional ponctuel. Autrement dit, le Collège a mis fin à un service communal de proximité qui fonctionnait, sans l'assumer clairement, et sans informer correctement les citoyens.

C'est d'autant plus regrettable que l'Administration communale, elle, continue à se démenner pour offrir des solutions locales de qualité et lutter contre les dépôts sauvages. Mais comment y parvenir si la communication politique brouille le message et si les citoyens ne savent plus à quoi s'en tenir ?

Je souhaite donc poser les questions suivantes :

1. Pourquoi les « mini-recyparks » ont-ils été arrêtés, alors qu'ils constituaient une solution efficace et reconnue ?

2. Quelle concertation a été menée avec l'Administration avant de prendre cette décision ?
3. Pourquoi la communication autour des déchetteries mobiles n'a-t-elle pas précisé qu'il ne s'agissait pas d'une reprise du dispositif communal ?
4. Le Collège prévoit-il de relancer les « mini-recyparks » ou de proposer une alternative équivalente ?
5. Enfin, comment compte-t-il rétablir une communication claire et cohérente auprès des habitants ?

Et surtout, il faut être honnête : la politique actuelle, telle qu'elle ressort du budget communal présenté lors du dernier Conseil, ne va pas dans le sens d'une amélioration. Bien au contraire. On constate une diminution drastique du nombre d'agents de propreté, alors que c'est précisément grâce à leur présence et à leur travail que nos rues pouvaient rester propres et que la politique menée par le Collège précédent, sous l'impulsion de « Ecolo-Groen », avait permis d'obtenir des résultats concrets.

Comment espérer maintenir, voire améliorer la propreté publique, quand on supprime les moyens humains qui permettaient d'y parvenir ? C'est un choix politique clair, et il enverra inévitablement un mauvais signal à la population.

Monsieur le Bourgmestre, le groupe « Ecolo-Groen » tient à rappeler que la « Propreté publique » n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. C'est un service essentiel, une responsabilité collective, et un engagement envers les habitants.

Les « mini-recyparks » en étaient une illustration concrète, une preuve que la proximité et la cohérence donnent des résultats. Aujourd'hui, je relaie une question simple, mais légitime, que beaucoup d'Anderlechtois se posent :

« Pourquoi avoir arrêté quelque chose qui marchait si bien ? ».

04 :21 :40

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

Dans le futur, je vous invite à viser le qualitatif et non le quantitatif de vos interpellations car ce n'est pas la seule que vous faites ce soir. Celle-ci me permet de clarifier plusieurs confusions dans votre interpellation qui alimentent un malentendu important entre deux dispositifs totalement différents : les « mini-recyparks » communaux et les « recyparks mobiles » de « Bruxelles-Propreté » qui sont, eux, un dispositif régional.

Permettez-moi d'être clair dès le début : les « mini-recyparks » communaux n'ont jamais été arrêtés. Ils continuent d'être organisés huit fois par mois, sous financement communal, et les dates sont publiées de manière transparente sur le site officiel de la Commune que je vous invite à consulter. Les sites les plus fréquentés restent Zamenhof, La Roue, Docteur Lemoine et Obus. D'autres, comme Sévigné, Goujons, Odon ou Brogniez, sont moins utilisés, ce qui explique certaines adaptations dans la fréquence ou dans le dimensionnement des équipes.

Je dois, par ailleurs, rectifier une confusion persistante : les « mini-recyparks » sont intégralement financés par la Commune, contrairement aux « recyparks mobiles » qui relèvent de « l'Agence Bruxelles-Propreté » et bénéficient d'un financement régional. Lorsque vous affirmez que « tout fonctionnait » sous la précédente législature, il est important de rappeler que la Commune avait engagé des dépenses très élevées sans financement structurel, créant une charge importante pour les années suivantes. Vu ce que nous avons hérité, nous avons été obligés de réadapter le dispositif afin qu'il reste soutenable, réaliste et opérationnel.

Par ailleurs, la confusion dans la population provient en grande partie du fait que ces deux systèmes, « mini-recyparks » et « recyparks mobiles » se ressemblent dans leur fonctionnement : collecte de déchets similaires, présence d'agents sur place, utilisation du même terme de « recypark ». Cette ressemblance crée mécaniquement une confusion, qui n'a pas été corrigée dans la communication de votre groupe lorsque vous étiez au Collège. Aujourd'hui encore, vous mélangez les deux dispositifs. Ce malentendu n'est donc pas nouveau : il date de 2021, au moment même de leur création.

Afin d'éviter cela, des actions de communication fortes ont été menées pour les « recyparks mobiles » en collaboration avec « l'ABP » : toutes-boîtes, affiches A3, « Digital Street », réseaux sociaux, site communal et magazine « Anderlecht Contact ». Et les « mini-recyparks », eux, continuent de faire l'objet d'une communication dédiée sur nos canaux communaux. Il n'y a donc aucune volonté de dissimulation : simplement deux dispositifs différents, qu'il importe de distinguer clairement.

En ce qui concerne l'impact sur les dépôts clandestins, je dois également rectifier un élément souvent avancé sans données probantes. Contrairement à ce que vous avancez, le service « Entretien » n'a jamais constaté de diminution significative des dépôts sauvages liée à l'existence des « mini-recyparks ». Depuis mai 2021, aucune corrélation nette n'a pu être établie entre leur présence et une amélioration visible de la propreté publique. Ce constat pose évidemment question quant à leur efficacité réelle.

Nous avons aussi observé un autre problème : l'origine des déchets déposés par des visiteurs véhiculés est souvent impossible à vérifier. Certains venaient de communes limitrophes, ce qui surchargeait artificiellement les dispositifs communaux, pourtant financés uniquement par Anderlecht. À l'inverse, la dernière campagne des « recyparks

mobiles » régionaux, en octobre, a enregistré une hausse importante du tonnage récolté, ce qui confirme l'intérêt de renforcer la complémentarité entre les dispositifs communaux et régionaux.

En résumé, les « mini-recyparks » communaux sont toujours en activité, n'ont jamais été arrêtés, et leur fonctionnement a simplement été adapté pour rester soutenable et cohérent avec les moyens hérités de la précédente législature. Ils continuent à offrir un service de proximité utile, encadré qui, en plus de collecter les déchets, informent les habitants sur les règles de tri et les solutions de recyclage disponibles.

La propreté publique n'est effectivement pas une variable d'ajustement. C'est précisément pour cela que nous travaillons à maintenir des services qui reposent sur une base financière solide, sur une organisation réaliste et sur une communication claire. Je remercie d'ailleurs nos équipes de terrain pour leur travail quotidien, souvent effectué dans des conditions difficiles.

Madame la Conseillère, les « mini-recyparks » sont bien là, ils fonctionnent, ils sont annoncés, et ils sont utilisés. La seule confusion, finalement, est celle qui consiste à les confondre avec un dispositif régional ponctuel qui ne dépend pas de la Commune.

04 :26 :47

N. KAMMACHI :

Monsieur l'Echevin, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Bien évidemment que je sais que c'est une autre institution et un autre niveau de pouvoir, qui gère les « mini-recypark » régionaux. Je disais juste que l'information est biaisée, qu'une série de personnes ne comprend pas très bien que les « mini-recyparks » gérés par la Région sont présents ponctuellement à dix moments de l'année.

J'entends que vous maintenez les « mini-recypark » huit fois par mois, dans différentes zones qui restent toujours identiques. Vous avez donc monitoré les endroits stratégiques où le ramassage est le plus important. Sur quoi vous êtes-vous basé pour réduire, à certains endroits, le nombre à huit fois par an ?

Monsieur l'Echevin VANDYCK :

Il existe deux types de sites : les fortement utilisés et les moins utilisés. Pour les sites les moins utilisés, nous intégrons une variable, ce qui signifie que sur les huit sites gérés par mois, il y a un taux de rotation dans les zones les moins utilisées. Par exemple, le quartier Bon Air souhaite un « mini-recypark », ce qui est programmé pour le premier semestre 2026.